



## Assemblée générale

Distr. générale  
6 mars 2009  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Cinquante-deuxième session  
Vienne, 3-12 juin 2009

### **Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session tenue à Vienne du 9 au 20 février 2009**

#### **I. Introduction**

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa quarante-sixième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 9 au 20 février 2009, sous la présidence de M. Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie).
2. Le Sous-Comité a tenu 20 séances.

#### **A. Participation**

3. Ont assisté à la session les représentants des 54 États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. À sa 698<sup>e</sup> séance, le 9 février, le Président a informé le Sous-Comité que l'Angola, l'Azerbaïdjan, la Croatie, Israël, la République dominicaine et la Tunisie avaient demandé à assister à la session en qualité d'observateurs. Comme il est d'usage, ces États ont été invités à envoyer une délégation qui assisterait à la session et prendrait la parole, le cas échéant, sans préjudice de la suite qui serait



donnée à d'autres demandes de cette nature et sans que cela implique une décision quelconque du Sous-Comité quant au statut de ces délégations, celui-ci accédant à ces demandes à sa convenance.

5. Des observateurs des organismes des Nations Unies ci-après ont assisté à la session: Union internationale des télécommunications et Agence internationale de l'énergie atomique.

6. Des observateurs des organisations ci-après ont également assisté à la session: Académie internationale d'astronautique, Agence spatiale européenne, Association des explorateurs de l'espace, Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération internationale d'astronautique, secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre, Institut européen de politique spatiale, Institut international d'analyse appliquée des systèmes, Organisation africaine de cartographie et de télédétection, Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites, Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Union astronomique internationale et Université internationale de l'espace.

7. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/2009/INF/38.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

8. À sa 698<sup>e</sup> séance, le 9 février 2009, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

11. Objets géocroiseurs.
12. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
13. Année héliophysique internationale 2007.
14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique.
15. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

### C. Déclarations

9. Le Sous-Comité a accueilli l'Institut international de droit spatial, l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO), le Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau et la Secure World Foundation comme tout derniers observateurs permanents du Comité.

10. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Suisse, Thaïlande, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont également été faites par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et par la République tchèque au nom de l'Union européenne. L'observateur de la Croatie a fait une déclaration générale. Par ailleurs, des déclarations générales ont été faites par les observateurs de l'Académie internationale d'astronautique (AIA), du Conseil consultatif de la génération spatiale, de la Fédération internationale d'astronautique (FIA), de l'Institut européen de politique spatiale, du Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, de la Secure World Foundation et de l'Union astronomique internationale (UAI).

11. À la 698<sup>e</sup> séance, le Président a fait une déclaration donnant un aperçu des travaux du Sous-Comité à sa session actuelle et retraçant les activités spatiales menées au niveau mondial l'année précédente, notamment les progrès importants réalisés grâce à la coopération internationale.

12. À la même séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a passé en revue le programme de travail du Bureau et évoqué les compressions budgétaires prévues pour l'exercice biennal 2010-2011.

13. La Directrice du Bureau des affaires spatiales a informé le Sous-Comité qu'à la suite de la décision prise par le Comité à sa cinquante et unième session, selon laquelle la Réunion interinstitutions ferait directement rapport au Comité,

l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/90, a invité la Réunion interinstitutions à rendre compte au Comité des travaux de ses sessions annuelles. La Réunion interinstitutions devrait tenir sa vingt-neuvième session à Vienne du 4 au 6 mars 2009 et faire rapport au Comité à sa cinquante-deuxième session au titre d'un nouveau point de l'ordre du jour portant sur l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.

14. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité devrait examiner la question de savoir si les États n'ayant pas adhéré au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes<sup>1</sup> devaient participer aux sessions en qualité d'observateurs. Le point de vue a également été exprimé que le statut des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité devait être réexaminé.

15. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Soixantième Congrès international d'aéronautique: l'espace pour la paix durable et le progrès", par le représentant de la République de Corée;

b) "La mission du satellite d'observation des gaz à effet de serre IBUKI (GOSAT) et sa contribution à une meilleure compréhension du réchauffement de la planète", par le représentant du Japon;

c) "Activités actuelles et voies d'avenir du Programme spatial canadien", par le représentant du Canada;

d) "Phoenix, première mission vers la région polaire arctique de Mars", par le représentant des États-Unis d'Amérique;

e) "Le Programme VENESAT-1", par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela;

f) "THEOS: une nouvelle ère dans les missions spatiales de la Thaïlande", par le représentant de la Thaïlande;

g) "La première mission lunaire indienne: Chandrayaan-1", par le représentant de l'Inde;

h) "Le rapport sur le lancement du satellite Omid", par le représentant de la République islamique d'Iran;

i) "La réglementation du transport commercial spatial par l'Administration fédérale de l'aviation: nouveau départ", par le représentant des États-Unis.

## **D. Rapports nationaux**

16. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (A/AC.105/923 et A/AC.105/C.1/2009/CRP.3) qu'il a examinés au titre du point 3, "Débat général et présentation des rapports sur les activités

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

nationales”. Le Sous-Comité a recommandé au Secrétariat de continuer d’inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

## **E. Colloque**

17. Le 9 février 2009, la FIA a organisé, conformément à la résolution 63/90 de l’Assemblée générale, un colloque scientifique sur le thème “Mieux connaître les changements climatiques et y remédier: le rôle des satellites d’observation de la Terre”. Ce colloque a consisté en deux tables rondes, l’une sur le thème “Systèmes spatiaux d’observation et de surveillance des changements climatiques” et l’autre sur le thème “Intérêt des systèmes spatiaux pour mieux connaître et prévoir l’évolution du climat”. Il a été animé par Gérard Brachet, de la FIA. Des présentations ont été faites à ce colloque par Valanathan Munsami, du secrétariat du Groupe sur l’observation de la Terre (GEO), sur le passage du concept à la réalité; par Barbara Ryan, de l’Organisation météorologique mondiale, sur l’observation et la surveillance des changements climatiques par les systèmes spatiaux; par K. Radhakrishnan, de l’Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO), sur les initiatives indiennes en matière d’observation et de surveillance spatiale des changements climatiques; par Stan Wilson, de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis d’Amérique, sur les changements climatiques, les océans et l’élévation du niveau de la mer; et par Claire Jolly, de l’Organisation de coopération et de développement économiques, sur l’aspect socioéconomique des techniques spatiales et des changements climatiques.

## **F. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique**

18. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa 717<sup>e</sup> séance, le 20 février 2009, a adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, qui contient ses vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

## **II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales**

19. Conformément à la résolution 63/90 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l’examen du point 4 de son ordre du jour, “Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales”.

20. À sa 703<sup>e</sup> séance, le Spécialiste des applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

21. Les représentants des États-Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie, de la Grèce, de l’Inde et du Japon ont fait des déclarations au titre du point 4 de l’ordre du jour.

22. Conformément à la résolution 63/90 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa 703<sup>e</sup> séance, a de nouveau convoqué le Groupe de travail plénier présidé par K. Radhakrishnan (Inde). Le Groupe de travail plénier a tenu neuf séances, du 11 au

20 février 2009. À sa 717<sup>e</sup> séance, le 20 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier qui figure à l'annexe I du présent rapport.

23. Le Sous-Comité a entendu une présentation du représentant de l'Allemagne sur le thème "La télémédecine: état des lieux et avenir".

## **A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales**

24. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales, qui définit le mandat et l'orientation du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/925, par. 2 à 8). Il a noté que les activités prévues pour 2008 au titre du Programme avaient été menées à bien et s'est félicité du travail accompli par le Bureau dans le cadre du Programme.

25. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa session précédente, des ressources supplémentaires pour 2008 avaient été fournies par divers États Membres et organisations, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste (A/AC.105/925, par. 46 et 47).

26. Le Sous-Comité s'est déclaré préoccupé par le montant toujours modeste des moyens financiers disponibles pour exécuter le Programme. Il a fait observer que la réduction attendue des ressources provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011 conditionnerait la réalisation de l'ensemble des activités prévues dans le cadre du Programme. Le Sous-Comité a appelé les États Membres à continuer à en compléter le financement par des contributions volontaires. Il a estimé que les ressources limitées de l'Organisation des Nations Unies devraient être consacrées essentiellement aux activités ayant rang de priorité absolue.

27. Le Sous-Comité a noté qu'en plus des conférences, stages de formation, ateliers, séminaires et colloques prévus pour 2009 (voir par. 32 ci-après), d'autres activités du Programme pour 2009 seraient axées sur les domaines suivants:

a) L'aide à l'enseignement et à la formation afin de renforcer les capacités des pays en développement, en faisant appel aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies et en poursuivant les programmes de bourses de longue durée au titre de la formation;

b) Améliorer l'accès aux techniques et données spatiales et à leur exploitation dans les domaines du changement climatique, des régions montagneuses, de la recherche et du sauvetage, de la télésanté et des techniques spatiales de base;

c) Mettre en avant les thèmes à forte intensité de connaissances, notamment dans les domaines des sciences spatiales fondamentales et du droit de l'espace, et en menant des activités pédagogiques à l'intention des jeunes;

d) La prestation, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres, aux organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'aux organisations nationales et internationales compétentes.

## 1. Année 2008

### *Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers*

28. S'agissant des activités exécutées en 2008 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Sous-Comité a remercié les entités suivantes, qui ont coparrainé les divers ateliers, colloques et stages de formation tenus dans le cadre du Programme, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications spatiales (A/AC.105/925, par. 43 et annexe I):

a) Les Gouvernements des pays suivants: Arabie saoudite, Autriche, Bulgarie, Burkina Faso, Colombie, Inde, Indonésie, Japon, Kenya et Royaume-Uni;

b) Ministère de la santé du Burkina Faso, Agence spatiale européenne, Centre de prévision et d'applications climatiques de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ISRO, AIA, FIA, Agence japonaise d'exploration aérospatiale, Cité Roi Abdulaziz pour la science et la technologie, National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA), Institut national indonésien de l'aéronautique et de l'espace (LAPAN), Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Sanjay Gandhi Postgraduate Institute of Medical Sciences, Laboratoire sur les interactions Soleil-Terre de l'Académie des sciences de Bulgarie, Académie autrichienne des sciences et Joanneum Research, Université de Glasgow, Bureau du Vice-Président colombien et Commission spatiale colombienne.

### *Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

29. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir continué d'offrir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, quatre bourses de 12 mois pour des études de haut niveau sur les systèmes mondiaux de navigation par satellites (GNSS) et leurs applications.

30. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'en octobre 2008 le Programme et la Commission nationale argentine des activités spatiales (CONAE) avaient organisé, dans le cadre d'un programme de bourses créé conjointement par l'ONU et le Gouvernement argentin, un deuxième stage annuel de six semaines de formation supérieure en écoépidémiologie donné à l'Institut Mario Gulich des hautes études spatiales de Córdoba (Argentine).

### *Services consultatifs techniques*

31. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/925, par. 35 à 42).

## 2. Année 2009

### *Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers*

32. Le Sous-Comité a recommandé d'approuver le programme ci-après de réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers pour 2009:

a) Stage de formation ONU/États-Unis d'Amérique sur les systèmes de recherche et de sauvetage assistés par satellite, à Miami (États-Unis) du 19 au 23 janvier;

b) Atelier ONU/Azerbaïdjan/États-Unis d'Amérique/Agence spatiale européenne sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, à Bakou du 11 au 15 mai;

c) Colloque ONU/Autriche/Agence spatiale européenne sur les technologies des petits satellites au service des pays en développement, à Graz (Autriche) du 8 au 11 septembre;

d) Atelier ONU/Pérou/Agence spatiale européenne/Programme des Nations Unies pour l'environnement/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les applications intégrées des techniques spatiales pour le développement durable dans les zones montagneuses des pays andins, à Lima du 14 au 19 septembre;

e) Atelier ONU/Agence spatiale européenne/National Aeronautics and Space Administration/Agence japonaise d'exploration spatiale sur l'Année héliophysique internationale 2007, à Jeju (République de Corée) du 22 au 25 septembre;

f) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur l'utilisation des techniques spatiales intégrées et des données spatiales pour l'analyse et la prévision des changements climatiques, à Daejeon (République de Corée) du 9 au 11 octobre;

g) Atelier ONU/Académie internationale d'astronautique sur les petits satellites au service des pays en développement, à Daejeon (République de Corée), le 13 octobre;

h) Atelier ONU/République islamique d'Iran sur le droit spatial, à Téhéran fin 2009;

i) Stage de formation à la navigation et à la localisation par satellite au Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace, en langue française, à Rabat du 29 septembre au 24 octobre 2009 ;

j) Stage de formation à la navigation et à la localisation par satellite au Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Puebla (Mexique) en 2009.



## B. Service international d'information spatiale

33. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction la publication de *Highlights in Space 2008*<sup>2</sup>, qui a été compilé sous forme de CD-ROM à partir d'un rapport établi en coopération avec la FAI, le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et l'Institut international de droit spatial. Il a adressé ses remerciements aux personnes qui ont contribué à ces travaux.

34. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué d'étoffer le Service international d'information spatiale et le site Web du Bureau des affaires spatiales (<http://www.unoosa.org>).

## C. Coopération régionale et interrégionale

35. Le Sous-Comité a noté que les principales activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés aux Nations Unies ayant reçu un appui au titre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2008 ainsi que celles prévues en 2009 et 2010 étaient présentées dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/925, annexe III).

36. Le Sous-Comité a noté que l'Agence spatiale chinoise et le secrétariat de la Coopération multilatérale Asie-Pacifique concernant les techniques spatiales et leurs applications avaient accordé des bourses d'étude complètes ou partielles à des participants de pays en développement de la région Asie-Pacifique qui suivaient à l'Université Beihang de Beijing des stages postuniversitaires sur les techniques spatiales et leurs applications s'inspirant des programmes d'enseignement élaborés par l'ONU.

37. Le Sous-Comité a noté que la quinzième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales s'était tenue à Hanoï et dans la baie de Ha Long (Viet Nam) du 9 au 12 décembre 2008. Elle avait pour thème "L'espace au service du développement durable". Les participants à la session s'étaient penchés sur les activités liées au projet "Sentinel Asia", le Programme pour la technologie, les applications et la recherche spatiales pour la région Asie-Pacifique (STAR) du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, le programme d'applications satellitaires pour l'environnement, les applications des communications par satellite, l'éducation spatiale et la sensibilisation et l'utilisation de l'environnement spatial.

38. Le Sous-Comité a également noté que l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, qui a son siège à Beijing, a officiellement débuté ses activités le 16 décembre 2008.

39. Le Sous-Comité a noté en outre que les actes de la deuxième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales, tenue à Pretoria du 2 au 5 octobre 2007, avaient été publiés dans le numéro 12 de la revue *African Skies/Cieux africains* et que la troisième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable se

---

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.09.I.4.

tiendrait en Algérie en 2009. Il a également noté que la Conférence régionale africaine de 2009 de l'AIA se tiendrait à Abuja du 24 au 26 novembre.

40. Le Sous-Comité a noté par ailleurs que des préparatifs avaient été entrepris en vue de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques et qu'une deuxième réunion des représentants du secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques, du Groupe international d'experts et du Bureau des affaires spatiales avait été organisée aux îles Galápagos (Équateur), les 28 et 29 août 2008, à la suite d'un séminaire régional sur le droit spatial, tenu à Quito les 26 et 27 août 2008.

### **III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

41. Conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi son examen du point 5 de l'ordre du jour sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). Conformément au paragraphe 13 de cette résolution, le Sous-Comité a demandé au Groupe de travail plénier, convoqué de nouveau à sa 703<sup>e</sup> séance, le 11 février, d'examiner cette question.

42. À sa 717<sup>e</sup> séance, le 20 février, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III, telles qu'elles figurent dans le rapport du Groupe de travail (voir annexe I).

43. Les représentants du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Japon et du Nigéria ont fait des déclarations sur ce point.

44. Le Sous-Comité a entendu les exposés scientifiques et techniques suivants:

a) "Les activités éducatives menées par l'Institut de recherche aérospatiale d'Allemagne: conjuguer les stratégies et les moyens pour promouvoir l'égalité des chances", par le représentant de l'Allemagne;

b) "Le point de vue d'un jeune sur l'avenir d'un programme spatial au Koweït" par l'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale;

c) "La Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable: examen et résultats de la deuxième conférence", par le représentant de l'Afrique du Sud;

d) "Les activités menées en Turquie pendant la Semaine mondiale de l'espace en 2008", par le représentant de la Turquie.

45. Le Sous-Comité a rappelé qu'il importait d'appliquer le Plan d'action sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui figure dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/59/174, sect. VI.B), et que l'Assemblée générale a approuvé

dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004. Le Sous-Comité a noté que, conformément au paragraphe 18 de la résolution 59/2 de l'Assemblée générale, le Comité devrait poursuivre, lors de ses sessions suivantes, l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III jusqu'à ce qu'il estime que des résultats concrets ont été obtenus.

46. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des recommandations supplémentaires figurant dans le Plan d'action avaient été appliquées et que de nouveaux progrès avaient été réalisés dans l'application des recommandations restantes.

47. Le Sous-Comité a approuvé la proposition du Groupe de travail plénier tendant à ce que l'on célèbre le dixième anniversaire d'UNISPACE III en organisant un débat lors de la cinquante-deuxième session du Comité, prévue du 3 au 12 juin 2009.

48. Le Sous-Comité a noté que le dixième anniversaire de la proclamation de la Semaine mondiale de l'espace serait célébré en 2009.

49. Le Sous-Comité s'est félicité de l'approche souple adoptée pour l'application des recommandations d'UNISPACE III. En établissant des plans de travail pluriannuels et en créant des équipes, le Comité pouvait traiter un grand nombre de questions, permettant ainsi une application maximale des recommandations d'UNISPACE III.

50. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'un certain nombre d'activités et de projets avaient été entrepris au cours de l'année précédente par les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres observateurs du Comité en vue de poursuivre l'application des recommandations d'UNISPACE III.

51. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe sur le développement durable (équipe n° 11) et l'Équipe sur les objets géocroiseurs (équipe n° 14) avaient tenu des réunions pendant la quarante-sixième session du Sous-Comité. Il a également noté l'avancement des travaux de l'Équipe sur la santé publique (équipe n° 6), et que l'équipe n° 11 avait décidé de se réunir à nouveau à la cinquante-deuxième session du Comité (voir A/59/174, par. 29 à 31 et annexe V).

52. Conformément à une recommandation du Groupe de travail plénier, le Sous-Comité a invité les États membres du Comité à communiquer au Secrétariat par courriel ([ooa@unvienna.org](mailto:ooa@unvienna.org)), avant le 30 avril 2009, leurs commentaires sur le rapport du Comité concernant sa contribution aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique pour la période 2010-2011. Ce rapport devait être finalisé par le Comité à sa cinquante-deuxième session.

53. Le point de vue a été exprimé que le Bureau des affaires spatiales devait intégrer, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, des activités ayant trait aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique pour la période 2010-2011, qui comprend les transports, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'extraction minière et un cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables, tout en s'appuyant sur les efforts réalisés par les États Membres, en particulier les pays en développement, et en encourageant les pays développés à partager les données d'expérience et les pratiques optimales et

à contribuer au renforcement des capacités en vue de s'attaquer aux problèmes liés à ces domaines.

#### **IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement pour la surveillance de l'environnement terrestre**

54. Conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a poursuivi son examen du point 6 de l'ordre du jour "Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite".

55. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection menés à l'échelon national ou en coopération. Des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale ont été présentés. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie et du Nigéria ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

56. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "La télédétection au service de la sécurité et de la sûreté en mer", par le représentant de l'Allemagne;

b) "L'état d'avancement de la mise en place du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS)", par l'observateur du secrétariat du GEO;

c) "La Société internationale de photogrammétrie et de télédétection" par l'observateur de la SIPT.

57. Le Sous-Comité a souligné l'importance des satellites d'observation de la Terre pour le développement durable et il a noté avec satisfaction que de plus nombreux pays en développement s'employaient activement à développer et à déployer leurs propres satellites d'observation et à utiliser les données spatiales pour faire progresser leur développement socioéconomique.

58. Le Sous-Comité a noté que la convergence accrue des données spatiales, des systèmes d'information géographique et des technologies GNSS fournissait des informations très utiles pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions. Il a également noté que la coopération et les partenariats aux niveaux régional et international étaient importants pour tous les pays. Étant donné qu'aucun État n'avait les moyens de se doter d'un système complet qui répondrait à tous ses besoins, le partage des données et des informations était essentiel.

59. Le Sous-Comité a reconnu le rôle important joué par des organismes tels que le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), la FIA et la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection et par des initiatives internationales telles que le Partenariat pour la Stratégie mondiale intégrée d'observation pour promouvoir la coopération internationale en matière d'exploitation des techniques de télédétection, en particulier au profit des pays en développement.

60. Le Sous-Comité a pris note du volume plus important de données spatiales disponibles pour un faible coût ou gratuitement, notamment le modèle numérique d'élévation mondial haute résolution mis à disposition par le Japon et les données provenant des satellites sino-brésiliens d'exploration des ressources terrestres fournies gratuitement par la Chine et le Brésil aux utilisateurs en Amérique latine via l'Internet. Il a noté également avec satisfaction qu'en août 2008, le Secrétaire à l'intérieur des États-Unis avait annoncé un échéancier pour la mise à disposition gratuitement sur l'Internet de l'intégralité des archives des images satellitaires recueillies grâce au Satellite d'observation des Terres (Landsat). Les archives Landsat forment une collection d'images de la surface de la Terre qui est précieuse pour des utilisations très variées, de l'étude des changements climatiques à la gestion forestière, en passant par les interventions d'urgence.

61. Le Sous-Comité a également pris note de l'intention du Canada de diffuser à l'échelle internationale les données provenant des futures missions du programme RADARSAT, conformément à sa législation nationale.

62. Le Sous-Comité a aussi noté que la question de la diffusion des données, qui avait été identifiée dans le passé comme un obstacle majeur entravant l'accès aux données satellitaires et leur utilisation, était désormais en passe d'être résolue grâce à des systèmes de diffusion de données peu coûteux tels que GEONETCast et des initiatives régionales telles que le projet "Sentinel Asia".

63. Le Sous-Comité s'est félicité des progrès accomplis par le GEO dans la mise en place du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS). À la cinquième session plénière du GEO, tenue à Bucarest les 19 et 20 novembre 2008, les membres du Groupe et les organisations participantes ont examiné le plan de travail du GEO pour la période 2009-2011. Le Sous-Comité a pris note des importantes contributions apportées au Réseau mondial par les États membres du Comité, les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations jouissant du statut d'observateur permanent auprès du Comité. Il a noté également que, dans le cadre de sa contribution au GEOSS, le Japon mettrait à disposition des informations obtenues dans le cadre de sa récente mission GOSAT (IBUKI).

## V. Débris spatiaux

64. Conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point 7 de l'ordre du jour "Débris spatiaux".

65. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Allemagne, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Indonésie, Italie, Japon, République tchèque et Venezuela (République bolivarienne du).

66. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "L'environnement des débris en orbite terrestre des États-Unis et le bilan des opérations", par le représentant des États-Unis;

b) “Les activités menées en France dans le domaine des débris spatiaux en 2008”, par le représentant de la France;

c) “Une évaluation de l’état actuel de l’orbite des satellites géostationnaires fondée sur les résultats des travaux de recherche menés dans le cadre du projet international ISON”, par le représentant de la Fédération de Russie;

d) “Les activités russes dans le domaine des débris spatiaux”, par le représentant de la Fédération de Russie;

e) “Les activités menées en faveur de la veille spatiale civile internationale”, par l’observateur de la Secure World Foundation;

f) “L’indice de sécurité spatiale”, par l’observateur de la Secure World Foundation;

g) “Les activités de l’ESA concernant la réduction des débris spatiaux”, par l’observateur de l’Agence spatiale européenne (ESA);

h) “Les campagnes de prévisions de rentrées atmosphériques du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux” par l’observateur de l’ESA.

67. Le Sous-Comité était saisi d’une note du Secrétariat et d’un document de séance sur la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d’énergie nucléaire et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux, qui comprenait les réponses d’États Membres sur cette question (A/AC.105/931 et Add.1, et A/AC.105/C.1/2009/CRP.11).

68. Le Sous-Comité est convenu que l’application au niveau national des lignes directrices non contraignantes relatives à la réduction des débris spatiaux ferait progresser l’entente mutuelle quant aux activités acceptables dans l’espace, ce qui accroîtrait la stabilité dans l’espace et réduirait la probabilité de frictions et de conflits.

69. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que certains États avaient appliqué des mesures de réduction des débris qui allaient dans le même sens que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique et/ou du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, ou élaboré leurs propres normes en la matière en s’inspirant de ces Lignes directrices. Il a également observé que d’autres États utilisaient ces Lignes directrices et le Code de conduite européen sur les débris spatiaux comme références pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales.

70. Le Sous-Comité s’est félicité des informations relatives aux campagnes de prévisions de rentrées atmosphériques transmises par le Président du Comité de coordination interinstitutions et a prié le Comité d’informer le Sous-Comité des éventuelles révisions des Lignes directrices du Comité de coordination relatives à la réduction des débris spatiaux compte tenu de l’évolution des technologies et des pratiques en matière de réduction des débris. Il a également noté qu’il pourrait être nécessaire de modifier les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité en fonction de ces révisions.

71. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des États avaient adopté un certain nombre de méthodes et de mesures concrètes pour réduire les débris

spatiaux, notamment la réorbitation de satellites, la passivation, les opérations de fin de vie et le développement de logiciels et de modèles spécifiques pour la réduction des débris spatiaux. Il a également noté que des recherches étaient aussi menées dans les domaines des techniques d'observation des débris spatiaux, de la modélisation de l'environnement des débris spatiaux et des techniques permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris et de limiter la production de nouveaux débris spatiaux.

72. Le Sous-Comité a noté qu'une collision entre un satellite commercial actif, Iridium 33, et un satellite hors service Cosmos-2251 s'était produite en orbite terrestre basse le 10 février 2009. À cet égard, le Sous-Comité a été informé que le réseau de surveillance de l'espace des États-Unis surveillait quelque 700 débris spatiaux, formant deux nuages distincts, issus de cette collision. Il a également été informé que des précisions sur la formation éventuelle de nouveaux débris issus de cette collision seraient mises en ligne sur Internet (<http://www.space-track.org>).

73. Quelques délégations ont estimé que cette collision, la première du genre, démontrait la nécessité d'agir collectivement pour appliquer des mesures de réduction des débris spatiaux.

74. À cet égard, le Sous-Comité est convenu que les États Membres, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention aux problèmes des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaire à leur bord, et des débris spatiaux ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question. Il a noté que, dans sa résolution 63/90, l'Assemblée générale avait demandé que les recherches sur cette question se poursuivent au niveau national, que les techniques de surveillance des débris spatiaux soient améliorées et que des données sur ces débris soient établies et diffusées, et était convenue que la coopération internationale s'imposait pour élaborer les stratégies appropriées et abordables destinées à réduire le plus possible l'incidence des débris spatiaux sur les futures missions spatiales. Le Sous-Comité est convenu que les recherches sur les débris spatiaux devraient être poursuivies et que les États Membres devraient communiquer à toutes les parties intéressées les résultats de ces recherches, notamment des informations sur les pratiques qui s'étaient révélées efficaces pour limiter la production de débris spatiaux.

75. Le Sous-Comité est convenu que les États Membres et les agences spatiales devraient une nouvelle fois être invités à soumettre des rapports consacrés à la recherche sur la question des débris spatiaux, de la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et des problèmes relatifs à leurs collisions avec des débris spatiaux.

76. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait renforcer la coordination internationale pour promouvoir un système d'alerte rapide non contraignant en créant une base de données internationale. À cette fin, il faudrait redéfinir le mandat du Groupe de travail sur les débris spatiaux de manière à lui confier la tâche d'étudier la création de ce système non contraignant.

77. Quelques délégations ont estimé que les États qui étaient particulièrement responsables de la création de débris spatiaux et ceux qui avaient les moyens de faire quelque chose pour réduire les débris spatiaux devraient contribuer plus que les autres aux efforts de réduction.

78. Le point de vue a été exprimé que certains États se retranchaient derrière des formules telles que “dans la mesure du possible” pour exploiter librement les ressources technologiques, ce qui conduisait à l’augmentation de la production de débris spatiaux, tout en exigeant des États désireux de mener des activités spatiales qu’ils rendent compte des mesures de contrôle et des restrictions appliquées dans leurs programmes.

79. Le point de vue a été exprimé aussi que le problème des débris spatiaux devait également être examiné dans le détail par le Sous-Comité juridique, en vue de l’élaboration d’un cadre juridique international relatif à cette question.

80. Quelques délégations ont exprimé l’opinion que la proposition de la France d’inscrire à l’ordre du jour le point intitulé “Viabilité à long terme des activités spatiales” offrirait au Sous-Comité scientifique et technique une occasion très propice de se pencher sur la sûreté du trafic spatial à l’avenir, qui englobe la question de la réduction des débris spatiaux.

81. Le point de vue a été exprimé qu’en raison de l’encombrement croissant de l’espace, le renforcement de la veille spatiale et de la coopération internationale entre les gouvernements et l’industrie serait vital à l’avenir.

82. Le Sous-Comité a pris note du projet d’adoption par l’Union européenne d’un code de conduite pour les activités spatiales. Le projet de texte, approuvé par le Conseil de l’Union européenne en décembre 2008, concernait, entre autres, les mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance et prévoyait une approche globale de la sûreté et de la sécurité dans l’espace qui serait guidée par les principes suivants : liberté d’accès à l’espace pour tous à des fins pacifiques, préservation de la sûreté et de l’intégrité des objets spatiaux en orbite et respect des intérêts légitimes des États en matière de défense. Le Sous-Comité a aussi noté que les consultations avec les États ayant des activités spatiales étaient en cours en vue de se mettre d’accord sur un texte qui soit acceptable par le plus grand nombre possible d’États. Il a également noté qu’à l’issue de ces consultations, une conférence ad hoc serait organisée pour que les États adhèrent au code.

## **VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes**

83. Conformément à la résolution 63/90 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 8 de l’ordre du jour “Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes”.

84. À sa 717<sup>e</sup> séance, le 20 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier (voir annexe I), y compris son examen du point de l’ordre du jour sur le recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes et les recommandations qu’il a formulées sur ce point.

85. Les représentants de l’Afrique du Sud, de l’Allemagne, de l’Autriche, du Burkina Faso, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de l’Inde, de l’Iran (République islamique d’), de l’Italie, du Japon, du Nigéria, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suisse et de l’Ukraine ont fait des déclarations au titre de ce point de l’ordre du jour.



86. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) “Utilisation des informations satellitaires comme élément d’aide à la décision dans le soutien logistique intégré de la prestation des services de santé”, par le représentant de l’Allemagne;
- b) “Projet ‘Sentinel Asia’ de création d’un système d’appui à la gestion des catastrophes depuis l’espace pour la région Asie”, par le représentant du Japon;
- c) “Recours aux technologies spatiales à l’appui de la gestion des catastrophes: le point de vue de l’Inde”, par le représentant de l’Inde;
- d) “Contributions des satellites KIZUNA et KIKU n° 8 à la gestion des catastrophes”, par le représentant du Japon;
- e) “Utilisation des technologies spatiales pour les opérations de secours après le séisme du Wenchuan”, par le représentant de la Chine;
- f) “Rapport sur APRSAF-15”, par le représentant du Japon.

87. Le Sous-Comité était saisi du Rapport sur les activités menées en 2008 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (A/AC.105/929) et du rapport du Secrétariat sur les Activités de promotion menées en 2008 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (UN-SPIDER) (A/AC.105/927).

88. À la 706<sup>e</sup> séance du Sous-Comité, le coordonnateur du Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (UN-SPIDER) a donné un aperçu des activités entreprises en 2008 dans le cadre de ce Programme et du plan de travail de UN-SPIDER proposé pour l’exercice biennal 2010-2011 (A/AC.105/C.1/2009/CRP.8).

89. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l’exécution des activités menées dans le cadre de UN-SPIDER en 2008, y compris la création du bureau de UN-SPIDER à Bonn (Allemagne), et de l’état d’avancement du projet de création du bureau de UN-SPIDER à Beijing en 2009.

90. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction le niveau des contributions volontaires faites par les États Membres en 2008, notamment les contributions en espèces de l’Allemagne, de l’Autriche, de l’Espagne et de la République tchèque et les contributions en nature de l’Algérie, de la Chine, de la France, de l’Iran (République islamique d’), du Nigéria et de la République de Corée. Les contributions en nature de la Chine ont été affectées à l’exécution des activités confiées au futur bureau de UN-SPIDER à Beijing.

91. Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction que l’Allemagne, l’Autriche, la Chine et la Croatie apporteraient des contributions en espèces à UN-SPIDER en 2009.

92. Le Sous-Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales coordonnait la création de bureaux régionaux d’appui avec l’Algérie (pour l’Afrique du Nord), l’Iran (République islamique d’) (pour l’Asie) et le Nigéria (pour l’Afrique de

l'Ouest) et que ces bureaux avaient déjà apporté une contribution importante à un certain nombre d'activités de UN-SPIDER. Il a salué les propositions de l'Afrique du Sud, de la Roumanie et de l'Ukraine d'accueillir les bureaux régionaux d'appui et demandé au Directeur du Bureau des affaires spatiales de tirer parti de ces propositions en tenant compte des lignes directrices pour la sélection et la création de ces bureaux régionaux, définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/90.

93. Le Sous-Comité a pris note de ces activités et des initiatives prises par les États membres qui contribuaient à augmenter la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales pour appuyer la gestion de catastrophes, notamment le Système méso-américain de visualisation et de surveillance régionales (SERVIR), le Réseau du système d'alerte rapide aux risques de famine (FEWSNET), le système à vocation mondiale de diffusion de données satellite GEONETCast et la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique.

94. Le Sous-Comité a également noté les activités et initiatives que des États membres ont menées dans le cadre de la coopération régionale et internationale, notamment l'initiative de Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES), le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT), le projet "Sentinel-Asia" et les projets menés dans le cadre du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales ainsi que le programme COSMO-SkyMed.

95. Le Sous-Comité a pris note en outre que plusieurs États membres contribuaient aux efforts internationaux en matière de gestion des catastrophes, notamment le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre.

## **VII. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite**

96. Conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 9 de l'ordre du jour, "Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite". Le Sous-Comité a examiné les questions relatives au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, les dernières évolutions de ces systèmes et leurs nouvelles applications.

97. Les représentants du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Italie, du Japon et du Mexique ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

98. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "État d'avancement du programme indien de navigation par satellite", par le représentant de l'Inde;

b) “Système européen de détermination de la position – Infrastructure du Système mondial de navigation par satellite différentiel en Europe centrale et en Europe de l’Est et coopération”, par le représentant de l’Allemagne;

c) “Promotion par la jeunesse de la coopération et de l’éducation relatives au système mondial de navigation par satellite”, par l’observatrice du Conseil consultatif de la génération spatiale.

99. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Secrétariat sur les activités menées en 2008 dans le cadre du plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/922).

100. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite avait été créé sur une base volontaire en tant qu’organe informel chargé de promouvoir la coopération, selon qu’il conviendrait, sur des questions d’intérêt mutuel pour ses membres concernant des services civils de positionnement, de navigation, de mesure du temps par satellite, et des services de valeur ajoutée ainsi que la compatibilité et l’interopérabilité, tout en utilisant davantage les systèmes mondiaux de navigation par satellite au service du développement durable, en particulier dans les pays en développement.

101. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Comité international avait tenu sa troisième réunion à Pasadena, Californie (États-Unis) du 8 au 12 décembre 2008 (A/AC.105/928).

102. Le Sous-Comité a constaté avec satisfaction que la quatrième réunion du Comité international se tiendrait à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) du 14 au 18 septembre 2009 et que sa cinquième réunion, en 2010, serait accueillie par l’Italie en coopération avec la Commission européenne.

103. Le Sous-Comité a salué l’appui fourni par le Bureau des affaires spatiales et est convenu qu’il devrait continuer d’assurer le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

104. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis 2001, les contributions des États-Unis au Bureau des affaires spatiales en faveur des activités liées aux GNSS, notamment les ateliers régionaux ainsi que le Comité international et le Forum des fournisseurs, avaient dépassé 1 million de dollars.

105. Conformément à la résolution 62/217 de l’Assemblée générale, le Président du Comité international sur les GNSS et du Forum des fournisseurs a fait une déclaration sur les délibérations du Comité et du Forum.

106. Le Sous-Comité a noté que les quatre groupes de travail du Comité se concentraient respectivement sur les thèmes suivants: compatibilité et interopérabilité; amélioration de la performance des services GNSS; diffusion d’informations et renforcement des capacités; interaction avec les autorités nationales et régionales et les organisations internationales compétentes. Il a également noté que la mise au point du plan de travail et du mandat du Comité avait beaucoup avancé.

107. Le Sous-Comité a noté que le Forum des fournisseurs, qui avait été créé pour améliorer la compatibilité et l’interopérabilité des systèmes régionaux et mondiaux de navigation par satellite existants et prévus, et dont les membres actuels étaient la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, l’Inde et le Japon, ainsi que la

Communauté européenne, avait tenu sa troisième réunion à l'occasion de la troisième réunion du Comité. Il a également noté que le Forum des fournisseurs avait adopté ses propres mandat et plan de travail.

108. À cet égard, le Sous-Comité a noté que l'interopérabilité s'entendait de la capacité que possédaient les systèmes mondiaux et régionaux et les systèmes de renforcement, ainsi que les services qu'ils fournissaient, d'être utilisés ensemble pour renforcer les capacités des utilisateurs qui seraient autrement tributaires des signaux ouverts d'un seul système. Le Sous-Comité a également noté que la compatibilité s'entendait de la capacité des systèmes mondiaux et régionaux et des systèmes de renforcement d'être utilisés, ensemble ou séparément, sans causer des niveaux d'interférence inacceptables et/ou sans porter dommage autrement à des systèmes ou services particuliers.

109. Le Sous-Comité a noté que le Forum des fournisseurs était convenu qu'en vertu du principe de transparence dans la fourniture de services ouverts, chaque fournisseur s'efforcerait de publier et de diffuser toutes les informations sur les signaux et les systèmes nécessaires pour permettre à des fabricants de concevoir et développer des récepteurs GNSS sur une base non discriminatoire.

110. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Comité avait décidé que les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'Organisation des Nations Unies, feraient office de centres d'information du Comité et que ce dernier avait décidé de créer des équipes de travail sur les références géodésiques et temporelles, pour faire avancer la mise en œuvre de son plan de travail.

111. Le Sous-Comité a noté que le site Internet du Comité (<http://www.icgsecretariat.org>) fournissait des informations précieuses sur les activités du Comité et du Forum des fournisseurs.

112. Le Sous-Comité a noté que les États-Unis souhaitaient que le système GPS reste un pilier central de tout nouveau système international de navigation par satellite. Il a également noté que de nouvelles applications du GPS étaient régulièrement mises au point et que le système était devenu un outil de portée mondiale offrant des solutions en matière de positionnement, de navigation et de synchronisation.

113. Le Sous-Comité a noté que la flotte du système GLONASS, exploité par la Fédération de Russie, passerait de 19 à 24 satellites opérationnels en 2010, et qu'il était prévu de lancer une nouvelle génération de satellites GLONASS-K, pour accroître la précision et les capacités opérationnelles. Ces satellites transmettraient non seulement les signaux AMRF existants, mais aussi les nouveaux signaux à accès multiple par répartition en fréquence.

114. Le Sous-Comité a noté que le système de navigation par satellite Compass/BeiDou, exploité par la Chine, qui comprenait cinq satellites géostationnaires et 30 satellites non géostationnaires était appelé à devenir un système mondial de navigation par satellite. Le Sous-Comité a noté qu'en avril 2007 le premier satellite sur orbite terrestre moyenne, le COMPASS-M1, avait été lancé avec succès et qu'il était prévu de lancer trois autres satellites en 2009.

115. Le Sous-Comité a aussi noté que l'Italie envisageait une série de projets de navigation par satellite qui augmentaient la sécurité dans le secteur des transports,

notamment l'introduction de services de contrôle aérien par le biais du Service complémentaire géostationnaire européen de navigation par satellite (EGNOS) et de Galileo.

116. Le Sous-Comité a noté que, alors que le système géostationnaire de navigation renforcée assistée par GPS était mis en œuvre, le système régional indien de navigation par satellite, système régional mis au point sur place, serait en mesure de fournir des précisions de position optimales à l'aide d'un système satellitaire autonome comportant sept satellites, à savoir trois en orbite géostationnaire et quatre en orbite géosynchrone.

117. Le Sous-Comité a noté que le Japon faisait la promotion du Système satellitaire quasi-zénith (QZSS) et du Système satellitaire de complément (MSAS) du Satellite de transport multifonctions, les deux venant renforcer le GPS. Le QZSS, qui se composait de satellites ayant des orbites géosynchrones très inclinées, pouvait transmettre des signaux sans craindre les obstacles dans les villes ou les régions montagneuses et, conjugué au GPS, améliorait la disponibilité, élargissait la zone d'utilisation du GPS et assurait une information plus exacte au sujet du positionnement.

118. Le Sous-Comité a noté que la prochaine génération de COSPAS-SARSAT, le système de recherche et de sauvetage en orbite moyenne (MEOSAR), était en cours de mise au point et d'essais. Ce système aurait recours, pour les recherches et le sauvetage, à des charges utiles sur les futurs satellites mondiaux de navigation sur orbite terrestre moyenne, tels que GPS, GLONASS et Galileo, afin d'améliorer la portée et la vitesse de détection et de localisation de balises de détresse émettant à 406 MHz partout dans le monde.

## **VIII. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace**

119. Conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point 10 de l'ordre du jour, "Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace", dans le cadre du plan de travail pluriannuel pour la période 2007-2010, qu'il avait adopté à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, par. 112 et 113 et annexe II).

120. Les représentants de l'Afrique du Sud, des États-Unis, du Nigéria et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

121. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des progrès qu'avait réalisés, dans l'établissement d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, le groupe d'experts commun du Sous-Comité scientifique et technique et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui avait été créé à la quarante-quatrième session du Sous-Comité.

122. Le point de vue a été exprimé que les progrès accomplis par le groupe d'experts commun montraient l'intérêt de conjuguer les compétences du Sous-Comité dans le domaine de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace avec les capacités de l'AIEA dans le domaine de la conception d'un cadre de sûreté nucléaire.

123. Le point de vue a été exprimé que seuls les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, étaient tenus d'avoir une activité de réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Cette délégation était d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

124. Le point de vue a été exprimé que l'application des sources d'énergie nucléaire aux missions spatiales était un élément capital, car elle pouvait aider les pays à faire progresser l'exploration spatiale.

125. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la possibilité qu'un engin spatial équipé de réacteurs nucléaires soit endommagé à la suite d'une collision avec un débris orbital était source de préoccupation, dans la mesure où l'environnement orbital de la Terre pourrait être contaminé par des débris radioactifs qui poseraient un risque pour la biosphère terrestre.

126. Le point de vue a été exprimé que rien ne justifiait que l'on envisage d'utiliser les sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres et dont la performance avait été démontrée.

127. Le Sous-Comité a noté que les États Membres poursuivaient les missions spatiales utilisant des sources d'énergie nucléaire Cassini-Huygens et New Horizons, ainsi que les astromobiles martiennes Opportunity et Spirit. Il a également pris note des projets d'utilisation de sources d'énergie nucléaire pour la mission du Mars Science Laboratory en 2011.

128. Conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, à sa 704<sup>e</sup> séance, le 12 février, le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Groupe de travail a tenu sept séances.

129. Le Sous-Comité a noté qu'à sa session en cours le Groupe de travail avait finalisé et approuvé le cadre de sûreté.

130. À sa 715<sup>e</sup> séance, le 19 février, le Sous-Comité a adopté le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.292/Rev.4).

131. Le Sous-Comité a pris note des réserves émises par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela en ce qui concerne le projet de cadre de sûreté. Les réserves du Gouvernement de ce représentant étaient précisément formulées comme suit:

a) L'inadmissibilité de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire sur les orbites terrestres, conformément au principe selon lequel toute activité menée dans l'espace doit être régie par les principes de préservation de la vie et de maintien de la paix;

b) La responsabilité des États dans les activités nationales entreprises par les organismes gouvernementaux ou les entités non gouvernementales qui utilisent des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Ceux-ci doivent garantir la réglementation, l'autorisation et la surveillance de cette pratique. Ce pouvoir ne peut en aucun cas être délégué.

132. Le point de vue a été exprimé que l'adoption du Cadre de sûreté par le Sous-Comité devait être assortie de lignes directrices techniques détaillées qui seraient à même d'apaiser les craintes de nombreux pays en développement quant à l'efficacité de ce cadre.

133. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il fallait faire la promotion d'un processus qui établirait des normes internationales et modifierait celles qui encadraient déjà l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que le Comité devait être renforcé pour qu'il puisse jouer son rôle en faisant progresser le développement du droit de l'espace.

134. Quelques délégations ont exprimé l'opinion que le Cadre de sûreté marquait une avancée importante dans le développement d'applications de sources d'énergie nucléaire sûres et que sa mise en œuvre par les États Membres et les organisations intergouvernementales internationales donnerait au grand public l'assurance que les sources d'énergie nucléaire seraient lancées dans l'espace et y seraient exploitées de façon sûre.

135. À sa 715<sup>e</sup> séance, le 19 février, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail (voir annexe II).

## IX. Objets géocroiseurs

136. Conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 11 de l'ordre du jour "Objets géocroiseurs", dans le cadre du plan de travail pluriannuel modifié adopté à sa quarante-cinquième session (A/AC.105/911, annexe III). Conformément à ce plan, en 2008, les organisations internationales, les organismes régionaux et les autres organes qui mènent des recherches sur les objets géocroiseurs ont été invités à faire rapport au Sous-Comité sur leurs activités.

137. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Autriche, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon, Mexique, Pologne et Roumanie.

138. Les présentations scientifiques et techniques suivantes ont été faites au Sous-Comité:

a) Activités récentes de la Russie concernant le risque d'impact d'un astéroïde ou d'une comète, par le représentant de la Fédération de Russie;

b) Programme d'observation des objets géocroiseurs, par le représentant des États-Unis d'Amérique;

c) Satellite de surveillance des objets géocroiseurs (NEOSSat), par le représentant du Canada;

- d) Activités de la France concernant Apophis, par le représentant de la France;
- e) Grand télescope millimétrique, par le représentant du Mexique;
- f) Faire face à la menace des astéroïdes et des comètes, par l'observateur de l'AIA;
- g) Appel à une réponse globale face à la menace des astéroïdes, par l'observateur de l'Association des explorateurs de l'espace (ASE);
- h) Évaluation de la proposition faite par le Comité d'experts internationaux sur la réduction de la menace des astéroïdes de l'Association des explorateurs de l'espace sur l'appel à une réponse globale face à la menace des astéroïdes, par l'observateur de la FIA.

139. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

- a) Note du Secrétariat relative aux informations sur les activités de recherche menées par des États Membres, des organisations internationales et d'autres organismes sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/926);
- b) Rapport intérimaire de l'Équipe sur les objets géocroiseurs (2008-2009) (A/AC.105/C.1/L.298).

140. Le Sous-Comité a noté que les objets géocroiseurs étaient des astéroïdes et des comètes dont l'orbite était susceptible de croiser celle de la Terre. Il a noté également que l'intérêt porté aux astéroïdes était dû en grande partie à la valeur scientifique dont ils étaient porteurs en tant que vestiges de la formation du système solaire interne, au risque qu'ils entrent en collision avec la Terre et aux conséquences dévastatrices potentielles que cela comportait, et au fait qu'ils recèlent toutes sortes de ressources naturelles.

141. Le Sous-Comité a noté que la détection précoce et le suivi précis des trajectoires constituaient les mesures les plus efficaces pour gérer les dangers que représentent les objets géocroiseurs. À cet égard, il a noté avec satisfaction que plusieurs équipes internationales s'employaient, dans différents pays, à rechercher et à détecter les objets géocroiseurs, et à en établir une liste, et que de nouveaux partenariats étaient établis entre les agences spatiales nationales et les institutions de recherche pour renforcer ces efforts.

142. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'un certain nombre d'institutions réfléchissaient aux possibilités de réduire les dangers que représentent les objets géocroiseurs. Il a aussi noté que toute mesure de réduction de ce risque exigerait une action internationale coordonnée, ainsi qu'une meilleure connaissance des propriétés de ces objets.

143. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Comité d'experts internationaux sur la réduction de la menace des astéroïdes de l'ASE avait établi un rapport sur l'appel à une réponse globale face à la menace des astéroïdes.

144. Le Sous-Comité a noté que certains États membres avaient lancé ou prévoyaient de lancer des missions de survol et d'exploration d'objets géocroiseurs. Il a également pris note des missions internationales d'étude des objets géocroiseurs passées ou envisagées, telles que les sondes Dawn, Deep Impact et Stardust des États-Unis; le satellite de surveillance des objets géocroiseurs (NEOSSat) du



Canada, la mission Marco Polo de l'ESA pour le prélèvement d'échantillons sur des objets géocroiseurs et la mission Hayabusa du Japon toujours pour le prélèvement d'échantillons sur des objets géocroiseurs. Il a en outre noté qu'un certain nombre de projets et d'initiatives internationaux, tels que le Panoramic Survey Telescope and Rapid Response System (Pan-STARRS), le grand télescope millimétrique, le Large Synoptic Survey Telescope et l'Observatoire de Pulkovskaya, avaient tiré parti d'installations potentiellement bivalentes pour accroître les capacités de détection et de caractérisation.

145. Le Sous-Comité a noté les progrès considérables réalisés par les États-Unis par rapport à leur objectif consistant à détecter 90 % de tous les objets géocroiseurs d'un diamètre supérieur à un kilomètre. Il a noté que les États-Unis étaient parvenus à la conclusion que moins de 150 des 825 objets géocroiseurs d'un diamètre supérieur à un kilomètre étaient susceptibles de présenter un risque de collision avec la Terre, et qu'ils espéraient avoir réalisé d'ici à 2020 leur objectif consistant à détecter, suivre, inventorier et décrire 90 % des objets d'un diamètre supérieur à 140 mètres.

146. Le Sous-Comité a estimé qu'il fallait poursuivre les efforts de détection et de poursuite des objets géocroiseurs et les étendre aux niveaux national et international.

147. Conformément au paragraphe 15 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa 709<sup>e</sup> séance, le 16 février, a réuni de nouveau son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, sous la présidence de Richard Crowther (Royaume-Uni). Le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs a tenu quatre séances.

148. À sa 716<sup>e</sup> séance, le 20 février, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs (voir l'annexe III).

## **X. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement**

149. Conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 12 de l'ordre du jour "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement", comme thème/point de discussion distinct.

150. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations sur ce point: Colombie, Grèce, République tchèque et Venezuela (République bolivarienne du). L'observateur de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a également fait une déclaration.

151. Le Sous-Comité s'est félicité des informations fournies par l'UIT sur le rapport annuel sur les services spatiaux (2008) soumis par son Bureau des radiocommunications à la session 2009 du Sous-Comité, sur l'utilisation de l'orbite géostationnaire et d'autres orbites (<http://www.itu.int/itu-R/space/snl/report>). Le Sous-Comité a invité l'UIT à lui faire d'autres rapports.

152. Quelques délégations ont réitéré la position selon laquelle l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée, qui risquait la saturation. Elles ont estimé que son exploitation devait être rationalisée et mise à la disposition de tous les pays, quelles que soient leurs capacités techniques actuelles, de façon qu'ils puissent y avoir accès de façon équitable, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement.

153. Le point de vue a été exprimé qu'un équilibre devrait être ménagé entre l'exploitation commerciale de l'orbite géostationnaire et la nécessité pour les pays en développement d'y avoir accès de façon équitable.

154. Le point de vue a été exprimé que l'accès équitable de tous les pays aux ressources spectrales sur l'orbite géostationnaire était gravement menacé par les exploitants commerciaux qui, sous la protection d'un certain nombre de gouvernements, surexploitaient une ressource stratégique limitée.

155. Une délégation a estimé que les lacunes des cadres réglementaires relatifs à l'orbite géostationnaire limitaient les possibilités qu'avaient les pays en développement d'avoir un accès équitable aux ressources spectrales sur l'orbite géostationnaire. Elle a estimé que le Comité pourrait aider ces pays à avoir un accès équitable en préparant une contribution sur le sujet pour la Conférence mondiale des radiocommunications qui se tiendra à Genève en 2011, et elle a proposé qu'un groupe de travail soit constitué pour établir ce document.

156. Le point de vue a été exprimé que l'UIT était le seul organisme spécialisé des Nations Unies ayant pour mandat de réglementer les télécommunications, et d'attribuer des fréquences radioélectriques et des positions orbitales associées sur l'orbite géostationnaire et les autres orbites, et qu'il serait inapproprié qu'un groupe de travail soit mis sur pied pour établir un document qui constituerait une ingérence dans le travail de l'IUT.

## **XI. Année héliophysique internationale 2007**

157. Conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 13 de l'ordre du jour "Année héliophysique internationale 2007", comme thème/point de discussion distinct.

158. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations sur ce point: Canada, Chine, États-Unis, Japon et Nigéria.

159. Le Sous-Comité a entendu les présentations techniques et scientifiques suivantes:

- a) "La mission COROT", par le représentant de la France;
- b) "Les réalisations de l'Année héliophysique internationale 2007", par le représentant des États-Unis;

- c) “La mission PICARD”, par le représentant de la France;
- d) “Les premiers résultats de la mission lunaire japonaise KAGUYA”, par le représentant du Japon.

160. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

- a) “Rapport final sur l’Année héliophysique internationale 2007” (ST/SPACE/43) (en anglais uniquement), publié par le Bureau des affaires spatiales;
- b) Rapport sur le quatrième Atelier ONU/Agence spatiale européenne/National Aeronautics and Space Administration/Agence japonaise d’exploration aérospatiale sur l’Année héliophysique internationale 2007 et les sciences spatiales fondamentales, qui s’est tenu à Sozopol (Bulgarie) du 2 au 4 juin 2008 (A/AC.105/919).

161. Le Sous-Comité a noté que les objectifs de l’Année héliophysique internationale 2007 étaient les suivants:

- a) Fournir des mesures de référence sur la réponse de la magnétosphère, de l’ionosphère, de la basse atmosphère et de la surface de la Terre, afin de déterminer les processus et les facteurs globaux qui influent sur l’environnement et le climat de la Terre;
- b) Poursuivre l’étude globale du système Soleil-héliosphère jusqu’à l’héliopause pour comprendre les causes externes et historiques des changements géophysiques;
- c) Encourager la coopération scientifique internationale pour l’étude des phénomènes héliophysiques actuels et futurs;
- d) Communiquer aux scientifiques intéressés et au grand public les résultats scientifiques les plus marquants de l’Année héliophysique internationale.

162. Le Sous-Comité a remercié le secrétariat de l’Année héliophysique 2007 pour son rapport sur les activités menées en 2008 au titre de l’Année héliophysique internationale.

163. Le Sous-Comité a également remercié le secrétariat de l’Année héliophysique internationale et le Bureau des affaires spatiales pour avoir mené, de 2005 à 2009, une campagne internationale visant à étudier les interactions Soleil-Terre et à déployer des réseaux d’instruments au sol de couverture mondiale pour la recherche sur le climat spatial, en particulier dans les pays en développement. Suite à cette campagne, plus de 90 pays, au nombre desquels 70 pays en développement, collectent activement des données qui pourraient être utilisées pour comprendre comment les phénomènes météorologiques spatiaux provoqués par la variabilité solaire pourraient influencer sur les systèmes spatiaux et les vols spatiaux habités, la transmission de l’énergie électrique, les radiocommunications à haute fréquence, les signaux des systèmes mondiaux de navigation par satellite et les radars à longue portée, ainsi que sur le bien-être de passagers d’aéronefs volant à haute altitude.

164. Le Sous-Comité a également remercié le secrétariat de l’Année héliophysique internationale et le Bureau des affaires spatiales pour les nombreuses publications, affiches, brochures publiées et diffusées, et les expositions organisées pour promouvoir largement l’Année héliophysique internationale 2007 auprès de la

communauté des spécialistes des sciences et techniques spatiales et du public, en particulier dans les pays en développement.

165. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le “Rapport final sur l’Année héliophysique internationale 2007”, publié par le Bureau des affaires spatiales, donnait une vue d’ensemble complète des nombreuses activités menées de 2005 à 2008 dans le monde pour atteindre les objectifs de l’Année héliophysique internationale 2007.

166. Le Sous-Comité a noté, pour s’en féliciter, que le Canada, la Chine, les États-Unis, le Japon et le Nigéria avaient établi des rapports sur leurs activités et réalisations en 2008 au titre de l’Année héliophysique internationale 2007.

167. Le Sous-Comité est convenu qu’il importait de continuer à explorer la couronne solaire, comprendre la fonction du Soleil et les effets que la variabilité du Soleil pouvait avoir sur la magnétosphère, l’environnement et le climat de la Terre, explorer les milieux ionisés des planètes et déterminer les limites de l’héliosphère et comprendre son interaction avec l’espace interstellaire.

168. Le Sous-Comité est convenu qu’il commencerait à examiner, à sa quarante-septième session, dans le cadre d’un plan de travail triennal, un nouveau point sur l’Initiative internationale sur le climat spatial, pour tirer parti du succès de l’Année héliophysique internationale 2007.

## **XII. Projet d’ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique**

169. Conformément à la résolution 63/90 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné des propositions relatives à l’ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session, qui devaient être soumises au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique. Conformément au paragraphe 11 de cette résolution, le Sous-Comité a prié le Groupe de travail plénier, convoqué de nouveau à sa 703<sup>e</sup> séance, le 11 février, d’examiner le projet d’ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité.

170. À sa 717<sup>e</sup> séance, le 20 février, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant le projet d’ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité, telles qu’elles figurent dans le rapport du Groupe de travail plénier (voir annexe I).

171. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que la quarante-septième session du Sous-Comité se tiendrait du 8 au 19 février 2010.

## Annexe I

### Rapport du Groupe de travail plénier

#### I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2008, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau le Groupe de travail plénier à sa quarante-sixième session. Le Groupe de travail a tenu quatre séances, du 11 au 13 février 2009, sous la direction du Président, K. Radhakrishnan (Inde), et cinq séances, du 16 au 20 février, sous la direction de la Présidente par intérim, R. Ramachandran (Inde). Il a examiné le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), le recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes et le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité, devant se tenir en 2010. À sa neuvième séance, le 20 février, il a adopté le présent rapport.

2. Le Groupe de travail était notamment saisi d'une liste de questions à examiner (A/AC.105/C.1/2009/CRP.7).

#### II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

3. Pour l'examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Groupe de travail plénier était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/925). Il a été noté que celui-ci avait fait une déclaration complétant les informations contenues dans son rapport.

4. Le Groupe de travail plénier a pris note des ateliers, séminaires, colloques, stages de formation et bourses de longue durée pour une formation approfondie, ainsi que des services techniques consultatifs, qui avaient été proposés dans le rapport du Spécialiste (A/AC.105/925, annexe II).

#### III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

5. Pour l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III, le Groupe de travail plénier était saisi des documents suivants:

a) Status of the implementation of the recommendations of UNISPACE III (A/AC.105/C.1/2009/CRP.4 et Corr.1);

b) Promoting greater participation of young people in space science and technology (A/AC.105/C.1/2009/CRP.5);

c) Contribution of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space to the work of the Commission on Sustainable Development for the thematic cluster 2010-2011 (A/AC.105/C.1/2009/CRP.6).

6. Le Groupe de travail plénier a accueilli avec satisfaction la note du Secrétariat sur l'état de l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/C.1/2009/CRP.4 et Corr.1). Il a souscrit à l'évaluation du Secrétariat.

7. Le Groupe de travail plénier est convenu que le Secrétariat continuerait d'inviter les États membres du Comité, les organes et organismes des Nations Unies et les organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité à faire rapport sur les activités qu'ils menaient pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III. Des informations seraient demandées uniquement sur les recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre. Les réponses reçues, ainsi que d'autres informations sur les activités menées pour appliquer les recommandations, notamment celles fournies dans les déclarations faites aux sessions du Comité, du Sous-Comité juridique et du Sous-Comité scientifique et technique, seraient prises en compte pour établir un rapport d'étape révisé que le Groupe de travail examinerait au cours de la quarante-septième session du Sous-Comité, devant se tenir en 2010. Sur la base de ce rapport, le Groupe de travail étudierait la voie à suivre pour examiner l'application des recommandations d'UNISPACE III.

8. Le Groupe de travail plénier a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat sur la promotion d'une plus grande participation des jeunes aux sciences et techniques spatiales (A/AC.105/C.1/2009/CRP.5). Il a recommandé que les États membres du Comité, les organes et organismes des Nations Unies et les organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité continuent à rendre compte de leurs efforts pour promouvoir l'enseignement des sciences spatiales et les possibilités de participation accrue des jeunes aux activités spatiales.

9. Le Groupe de travail plénier a pris note du projet de contribution du Comité aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique 2010-2011 (A/AC.105/C.1/2009/CRP.6) et noté que celui-ci visait à aider le Comité à finaliser, à sa cinquante-deuxième session en 2009, le rapport qu'il présenterait à la Commission. Il a également noté que le module thématique pour la période 2010-2011 portait sur les questions suivantes: transports, produits chimiques, gestion des déchets, extraction minière et cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables. Étant donné les liens entre ces dernières et d'autres thèmes examinés par la Commission au titre de modules thématiques précédents, il est convenu que la contribution du Comité au module thématique pour 2010-2011 devrait se concentrer sur les questions fondamentales suivantes: le rôle de l'espace dans les transports; le recours aux techniques spatiales pour la gestion durable des ressources; et les solutions spatiales pour une production et une consommation durables. Il est convenu que les États membres du Comité qui souhaitaient fournir une contribution au rapport du Comité devraient envoyer celle-ci par courrier électronique au Secrétariat (oosa@unvienna.org) le 30 avril 2009 au plus tard.

10. Le Groupe de travail plénier a recommandé de célébrer le dixième anniversaire d'UNISPACE III par la tenue d'un débat d'experts, qui serait organisé par le Secrétariat durant la première semaine de la cinquante-deuxième session du Comité.

Il a recommandé que le débat porte sur les aspects organisationnels particuliers et les résultats globaux d'UNISPACE III.

#### **IV. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes**

11. Pour l'examen du recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, le Groupe de travail plénier était saisi du plan de travail du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/AC.105/C.1/2009/CRP.8).

12. Le Groupe de travail plénier a noté avec satisfaction les progrès accomplis en ce qui concerne les activités menées dans le cadre du programme UN-SPIDER en 2008 (A/AC.105/927 et A/AC.105/929).

13. Le Groupe de travail plénier a approuvé le plan de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 et est convenu qu'il faudrait le diffuser dans les six langues officielles de l'ONU.

14. Le Groupe de travail plénier a noté que le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat continuerait de s'employer à mobiliser des contributions volontaires supplémentaires (en espèces et en nature) pour le programme UN-SPIDER afin de soutenir l'exécution de toutes les activités prévues pour 2009 et pour l'exercice biennal 2010-2011.

#### **V. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique**

15. Le Groupe de travail plénier a noté que, conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session, qui se tiendrait en 2010.

16. Le Groupe de travail plénier est convenu que le Sous-Comité devrait inscrire une nouvelle question intitulée "Initiative internationale sur la météorologie spatiale" dans le cadre du plan de travail triennal suivant:

- 2010 Examiner les rapports sur les plans régionaux et internationaux. Encourager l'exploitation continue des réseaux d'instruments existants et le déploiement de nouveaux instruments.
- 2011 Examiner les rapports sur les plans régionaux et internationaux. Recenser les lacunes et les synergies dans les activités en cours. Encourager l'exploitation continue des réseaux d'instruments existants et le déploiement de nouveaux instruments;
- 2012 Établir un rapport final sur les plans régionaux et internationaux. Encourager l'exploitation continue des réseaux d'instruments existants et le déploiement de nouveaux instruments.

17. Le Groupe de travail plénier a recommandé au Sous-Comité de poursuivre l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement", en tant que thème de discussion distinct, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.

18. Le Groupe de travail plénier a recommandé le projet d'ordre du jour provisoire suivant pour la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique en 2010:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications pour les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Progrès récents dans le domaine des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Questions à examiner dans le cadre de plans de travail:
  - a) Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace;  
(Travaux prévus pour 2010 dans le plan de travail pluriannuel exposé au paragraphe 7 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890))
  - b) Objets géocroiseurs;  
(Travaux prévus pour 2010 dans le plan de travail pluriannuel exposé au paragraphe 11 de l'annexe III du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur sa quarante-cinquième session (A/AC.105/911))
  - c) Initiative internationale sur la météorologie spatiale.  
(Travaux prévus pour 2010 dans le plan de travail pluriannuel exposé au paragraphe 16 de l'annexe I du présent rapport)
9. Thème de discussion/point distinct: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.



10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris la détermination des sujets à traiter comme thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
19. Le Groupe de travail plénier est convenu que le thème du colloque pour renforcer le partenariat avec l'industrie (colloque avec l'industrie), devant être organisé en 2010 par le Bureau des affaires spatiales conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), serait intitulé "Favoriser le développement des techniques spatiales". Il est convenu que le colloque se tiendrait pendant la première semaine de la quarante-septième session du Sous-Comité.
20. Le Groupe de travail plénier a reconnu l'importance de la question, intitulée "Viabilité à long terme des activités spatiales", dont la France avait proposé l'inscription à l'ordre du jour du Sous-Comité, à partir de sa quarante-septième session, en 2010.
21. Le Groupe de travail plénier est convenu que la proposition faite par la France concernant cette question serait soumise à la décision du Comité à sa cinquante-deuxième session en 2009, en attendant les conclusions des consultations informelles entre tous les États membres.
22. Le Groupe de travail plénier a noté que la proposition faite par la France comportait le plan de travail triennal suivant:
  - 2010 Créer un groupe de travail chargé de discuter des défis actuels et futurs pour les opérations spatiales et d'examiner les mesures susceptibles d'améliorer la viabilité à long terme des activités spatiales. Le groupe de travail s'appuierait sur les résultats de consultations informelles pour mener ses délibérations et élaborer ensuite des recommandations à l'intention du Sous-Comité;
  - 2011 Poursuivre les échanges de vues au sein du groupe de travail et recevoir des rapports d'États membres et d'entités du secteur privé intéressées prenant part à des activités spatiales sur les mesures pouvant être prises pour améliorer la viabilité à long terme de ces activités. Commencer à élaborer un document intitulé "Meilleures pratiques pour la viabilité à long terme des activités spatiales", à partir des travaux menés en 2010 et 2011;
  - 2012 Finaliser le document intitulé "Meilleures pratiques pour la viabilité à long terme des activités spatiales" pour le présenter au Comité.

## Annexe II

### **Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace**

1. À sa 704<sup>e</sup> séance, le 12 février 2009, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
2. À la 1<sup>re</sup> séance du Groupe de travail, le 12 février, le Président a rappelé les tâches qui incombait à celui-ci, conformément au plan de travail pluriannuel 2007-2010 en vue de l'élaboration d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été approuvé par le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, par. 112 et 113 et annexe II).
3. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts commun du Sous-Comité scientifique et technique et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), créé à la quarante-quatrième session du Sous-Comité pour élaborer un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, s'était réuni trois fois pendant l'année 2008, en février, en juin et en octobre. À ces réunions, le Groupe d'experts commun avait examiné les commentaires sur le texte du projet de cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace qui avaient été reçus des États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, des États Membres de l'AIEA, de la Commission des normes de sûreté de l'AIEA et des comités de l'AIEA sur les normes de sûreté. Le projet de cadre de sûreté avait été révisé et mis à jour pour refléter ce travail. Mis à la disposition du Sous-Comité dans le document A/AC.105/C.1/L.292/Rev.2, il n'avait pas encore été approuvé par le Groupe d'experts commun.
4. Le Groupe de travail a remercié le Groupe d'experts commun pour son travail sur le projet de cadre de sûreté, qui avait fait l'objet d'une nouvelle mise à jour à la session en cours du Sous-Comité et qui lui était présenté dans le document A/AC.105/C.1/L.292/Rev.3 pour examen.
5. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 17 février, le Groupe de travail a approuvé par consensus le texte du Cadre de sûreté, auquel le Groupe d'experts commun avait mis la dernière main. Le texte ainsi approuvé (A/AC.105/C.1/L.292/Rev.4) a été recommandé au Sous-Comité pour adoption.
6. Le Groupe de travail a souligné que le Cadre de sûreté, en tant que document technique, se fondait sur le principe de la responsabilité des États, et respectait ce principe, tel qu'il était posé dans les traités et principes internationaux, en particulier à l'article VI du Traité de 1967 sur les principes régissant les activités

des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes<sup>a</sup>, libellé comme suit:

“Les États parties au Traité ont la responsabilité internationale des activités nationales dans l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, qu'elles soient entreprises par des organismes gouvernementaux ou par des entités non gouvernementales, et de veiller à ce que les activités nationales soient poursuivies conformément aux dispositions énoncées dans le présent Traité. Les activités des entités non gouvernementales dans l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, doivent faire l'objet d'une autorisation et d'une surveillance continue de la part de l'État approprié partie au Traité. En cas d'activités poursuivies par une organisation internationale dans l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, la responsabilité du respect des dispositions du présent Traité incombera à cette organisation internationale et aux États parties au Traité qui font partie de ladite organisation.”

7. Le Groupe de travail a noté les réserves émises par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela en ce qui concerne le projet de cadre de sûreté. Les réserves du Gouvernement de ce représentant étaient précisément formulées comme suit:

a) L'inadmissibilité de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire sur les orbites terrestres, conformément au principe selon lequel toute activité menée dans l'espace doit être régie par les principes de préservation de la vie et de maintien de la paix;

b) La responsabilité des États dans les activités nationales entreprises par les organismes gouvernementaux ou les entités non gouvernementales qui utilisent des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Ceux-ci doivent garantir la réglementation, l'autorisation et la surveillance de cette pratique. Ce pouvoir ne peut en aucun cas être délégué.

8. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait faire la promotion d'un processus qui établirait des normes internationales et modifierait celles qui encadraient déjà l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que le Comité devait être renforcé pour qu'il puisse jouer son rôle en faisant progresser le développement du droit de l'espace.

9. Quelques délégations étaient d'avis que le Cadre de sûreté marquait une avancée importante dans le développement d'applications de sources d'énergie nucléaire sûres et que sa mise en œuvre par les États Membres et les organisations intergouvernementales internationales donnerait au grand public l'assurance que les sources d'énergie nucléaire seraient lancées dans l'espace et y seraient exploitées de façon sûre.

10. Le Groupe de travail est convenu qu'une fois adopté par le Sous-Comité, le Cadre de sûreté serait transmis par le Secrétariat au secrétariat de l'AIEA afin qu'il soit examiné et approuvé par la Commission des normes de sûreté de l'AIEA pendant la réunion qu'elle tiendrait à Vienne du 22 au 24 avril 2009.

<sup>a</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

11. Le Groupe de travail a prié le Secrétariat de diffuser en tant que document de l'ONU<sup>b</sup>, sans autre modification, le texte du Cadre de sûreté une fois qu'il aurait été approuvé par la Commission des normes de sûreté de l'AIEA.
12. Le Groupe de travail a noté que le texte du Cadre de sûreté, une fois approuvé par la Commission des normes de sûreté de l'AIEA, serait publié par le secrétariat de l'AIEA au nom du Groupe d'experts commun en tant que rapport de l'AIEA et que la version électronique du document de l'ONU contenant le texte du Cadre de sûreté, publié dans toutes les langues officielles de l'Organisation, serait également diffusée par le secrétariat de l'AIEA sur CD-ROM, sans modification.
13. Le Groupe de travail est convenu de tenir une réunion intersessions informelle à Vienne du 2 au 4 juin 2009, pendant la cinquante-deuxième session du Comité, afin de discuter des prochaines mesures qu'il conviendrait de prendre pour faciliter l'examen de son éventuel nouveau plan de travail par le Sous-Comité à sa quarante-septième session, en 2010. Il étudierait à cette occasion les approches pour définir le champ que pourraient recouvrir les thèmes techniques ainsi que les objectifs, la portée et les caractéristiques techniques éventuels des nouveaux travaux qu'il pourrait réaliser afin de promouvoir le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans des conditions de sûreté. Il est également convenu de tenir, au besoin, une autre réunion informelle les 20 et 21 octobre 2009.
14. Le Groupe de travail a félicité son Président pour la façon dont il avait conduit les débats et pour sa contribution remarquable à ses travaux et à ceux du Groupe d'experts commun.

---

<sup>b</sup> À paraître sous la cote A/AC.105/934.

## Annexe III

### Rapport du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs

1. Conformément au paragraphe 15 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-sixième session, a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs. Le Groupe de travail a tenu trois séances, du 16 au 18 février 2009, sous la direction du Président Richard Crowther (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), et une séance le 20 février 2009, sous la direction de la Présidente par intérim Creena Lowery (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

2. Conformément au plan de travail pluriannuel concernant le point sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/911, annexe III), le Groupe de travail a examiné:

a) Les rapports soumis en réponse à la demande annuelle d'informations sur les activités concernant les objets géocroiseurs et les travaux menés au cours de la période intersessions;

b) Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques que présentent les objets géocroiseurs au niveau international et la rédaction de procédures internationales en la matière;

c) Les activités menées dans le cadre de l'Année astronomique internationale 2009 pour sensibiliser à ces risques;

d) Le rapport intérimaire actualisé de l'Équipe sur les objets géocroiseurs (2008-2009) (A/AC.105/C.1/L.298).

3. Le Groupe de travail était saisi d'une note du Secrétariat contenant des informations sur les activités de recherche menées par des États Membres, des organisations internationales et d'autres entités sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/926).

4. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction des travaux de l'Équipe sur les objets géocroiseurs, qui étaient reflétés dans le rapport intérimaire de l'Équipe (A/AC.105/C.1/L.298).

5. Le Groupe de travail a noté que les travaux menés sur les objets géocroiseurs dans la période intersessions avaient beaucoup contribué à la coopération internationale dans ce domaine. Il a également noté que diverses conférences internationales, par exemple celles intitulées: "Planetary Defense Conference: Protecting Earth from Asteroids", qui se tiendra à Grenade (Espagne), du 27 au 30 avril 2009, et "Asteroid-Comet Hazard 2009", qui se tiendra à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), du 21 au 25 septembre 2009, constituaient des occasions de sensibiliser les décideurs à la menace posée par les objets géocroiseurs et de promouvoir la coopération.

6. Le Groupe de travail a noté que la coopération et la coordination internationales pour l'amélioration de l'Apophis ephemeris était importante pour mieux comprendre le danger que l'astéroïde Apophis représentait pour la Terre. Il a noté en outre que la période précédant 2012 serait le moment idéal pour préparer des activités internationales en ce sens.

7. L'observateur de l'Association des explorateurs de l'espace (ASE) a fait une déclaration au Groupe de travail sur les activités exécutées par son association pour promouvoir au cours de la période intersessions les travaux de l'Équipe sur les objets géocroiseurs sur ce point, conformément au plan de travail pluriannuel du Groupe de travail.

8. Le Groupe de travail est convenu que le rapport de l'ASE lui serait utile pour avancer dans la mise en œuvre de son plan de travail, et continuer de rédiger des procédures internationales relatives à la gestion des risques que présentent les objets géocroiseurs et de susciter une adhésion à ces procédures. À cet égard, l'Équipe sur les objets géocroiseurs a tenu quatre séances pendant la quarante-sixième session du Sous-Comité pour discuter du rapport de l'ASE sur l'appel à une réponse globale face à la menace des astéroïdes et l'examiner. Sur la base de ces discussions, l'Équipe a établi un document de séance intitulé "Draft recommendations for near-Earth objects threat mitigation" (A/AC.105/C.1/2009/CRP.13), pour que le Groupe de travail l'examine.

9. Le Groupe de travail est convenu que l'Équipe sur les objets géocroiseurs devrait continuer, dans la période intersessions et dans le cadre du plan de travail pluriannuel, d'examiner et d'élaborer des projets de recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, qui seront examinés par le Groupe de travail à la quarante-septième session du Sous-Comité, en 2010. Dans cet ordre d'idées, le Groupe de travail a encouragé les États membres à participer aux travaux intersessions sur les objets géocroiseurs et à soumettre leurs contributions au président de l'Équipe.

10. À sa quatrième séance, le 20 février 2009, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.